

VOYAGE AU PAYS DES HOMMES INVISIBLES

Fruits et légumes au goût amer

Par Patrick Herman

Journaliste, coauteur avec José Bové de *Numéro d'écrou 20 671 U*, L'Atalante, Nantes, 2003.

- Agriculture
- Agro-alimentaire
- Immigration
- Migrations
- Protection sociale
- Travail
- Emploi

Guilhermino Armando dos Santos Sousa ne reverra jamais les collines qui entourent Porto. Il marche, ce soir du dimanche 24 septembre 2000, le long de la départementale n° 4, à la sortie de Dabisse, commune des Mées (Alpes-de-Haute-Provence). Comme le font chaque année des centaines de Portugais, il est venu ramasser les pommes et rentre au domaine, poussant le vélo acheté au vide-grenier du village. Un cadeau pour une de ses deux filles restées au pays. Entend-il, à ce moment, le bruit d'un moteur emballé dans son dos ? Nul ne le saura jamais. Ses compagnons ont plongé dans le fossé. Guilhermino n'a pas eu le temps. Fauché par la voiture sur le talus, il mourra peu après à l'hôpital de Manosque.

A bord du véhicule, deux hommes qui, avec deux autres protagonistes, avaient, quelques instants plus tôt, provoqué les Portugais buvant un verre au café du village : « *Les Portugais, ils nous bouffent trop d'air. J'ai envie d'en tuer* (1). » Après quelques échanges de coups, ces hommes seront reconduits à leur voiture par les gendarmes arrivés sur les lieux. Etrange manière de rétablir l'ordre pour ces représentants de la force publique qui ne manquaient pas de motifs pour boucler les perturbateurs : incitation à la haine raciale, menaces de mort, conduite en état d'ivresse... Il est vrai que l'un des agresseurs est le fils d'un gendarme à la retraite. Rapidement retrouvé malgré sa fuite, le conducteur, M. Thierry Hameau, est interpellé, ainsi que ses complices.

Chez les Portugais, le traumatisme est violent : certains repartent dès le lendemain. Choqués, beaucoup d'habitants du village organisent une collecte pour la famille, et une association (2) voit le jour avec l'appui de Radio Zinzine (3). Elle va avoir fort à faire : une fois l'émotion passée, l'omerta villageoise regagne du terrain et des témoins refusent de confirmer leurs premières déclarations. L'affaire pourrait être traitée comme un simple accident et jugée en correctionnelle. Le conducteur n'a-t-il pas été remis en liberté au début de 2001, avant d'être réincarcéré à la suite de la colère soulevée par cette décision et de l'appel interjeté par le parquet ? La loi du silence arrivera-t-elle à gommer le caractère raciste du crime ?

Septembre 2002 : la Durance n'a pas perdu son éclat, sous un ciel récuré par l'omniprésent mistral. Venu du Maroc il y a trente ans, Rachid (4) connaît bien les grands domaines, véritables usines à pommes. La voiture roule au pas sur les chemins longeant les vergers dont les filets antigrêle brillent à perte de vue au soleil du soir. Lorsque nous croisons un véhicule, Rachid s'applatit au sol de peur d'être reconnu. Semaines interminables, heures supplémentaires souvent impayées, travail à forfait converti en heures sur les feuilles de paie et qui fait du smic un salaire maximum, ancienneté et qualification aux oubliettes... il égrène son quotidien sur ces territoires où les saisonniers sont logés dans des hangars, à côté des entrepôts, au cœur des plantations. Des territoires où l'on ne pénètre pas. Bien peu se risqueraient à



Imprimer cette page



Retrouvez d'autres analyses, dans notre cédérom.

(1) Luc Leroux, « Retour en prison pour le meurtrier du Portugais », *La Provence*, Marseille, 16 février 2001.

(2) Association Guilhermino, salle communale, 04190 Dabisse.

(3) **Radio Zinzine** émet depuis les hauteurs au-dessus de Forcalquier.

(4) Dans cet article, plusieurs prénoms ont été changés.

(5) *La situation des ouvriers agricoles étrangers dans les Alpes-de-Haute-Provence*, enquête réalisée par le Centre régional d'étude et d'observation des politiques et des pratiques sociales (Créops), rue des Heures-Claires, 04100 Manosque.

(6) Article paru dans *Peuples méditerranéens*, Paris, n° 7, avril-juin 1989.

(7) *La situation des ouvriers agricoles étrangers...*, op. cit.

(8) Lire Hervé Dieux, « **Transferts de pauvreté au Portugal** », *Le Monde diplomatique*, juillet 2002.

(9) Les trois conventions bilatérales entre la France et le Maroc, la Tunisie, la Pologne sont les seules à permettre l'établissement de « contrats OMI ».

(10) « L'agriculture méditerranéenne de la France : dynamique et contradictions ». *Economie rurale*, no 153, janvier-février 1983.

(11) Jean-Pierre Berlan, « La longue histoire du modèle californien », *Le Goût amer de nos fruits et légumes - L'exploitation des migrants dans l'agriculture intensive en Europe*, publié par le **Forum civique européen** et la revue *Informations et commentaires*. Disponible auprès du Forum civique européen, 04300 Limans, 13 euros.

(12) Le collectif regroupe : Confédération paysanne, CGT, CFDT, MRAP, LDH, ASTI, Cimade, Forum civique européen...

protester contre leurs conditions d'hébergement. « *Les travailleurs immigrés dans l'agriculture sont malléables et corvéables à merci* », observe un rapport paru en 1996 (5). Rien de nouveau sous le soleil de Provence : « *Un immigré, c'est essentiellement une force de travail (...) provisoire, en transit (...) donc révoquant à tout moment* (6). »

Un autre père de famille raconte son recrutement comme ouvrier forestier en 1974 : « *Des Français sont venus à Kenifra, au Maroc. Ils ont fait faire des épreuves de force : une chaîne reliée à un compteur. Si tu fais moins de 140, fini... Si tu fais plus, c'est bon. J'ai fait 185 (...). Il y avait 1 000 ou 2 000 candidats pour entrer en France. Ils en ont sélectionné 186, juste en regardant leurs mains. Il en est resté 32 après la "chaîne"...* (7) » En val de Durance, les Portugais ont succédé aux Espagnols et, tandis que les immigrants des pays de l'Est prennent la route du Portugal (8), les Marocains commencent maintenant à concurrencer ici les Portugais... Une concurrence de la pauvreté qui permet à bien des employeurs de s'affranchir du droit du travail.

De Forcalquier à Gap, une quasi-monoculture de la pomme est née après la construction du barrage de Serre-Ponçon et le début de l'irrigation. Ce système de production intensif et spécialisé est assis sur une main-d'oeuvre abondante, sous-payée et disponible en permanence pour de courtes périodes ; il se maintient, perfusé par des aides multiples : investissement, arrosage, retrait, arrachage et... replantation !

Des travailleurs fantômes

A deux heures de route, la plaine de la Crau s'étale au pied des Alpilles. Longtemps pratiqué, l'élevage ovin a sombré dans le cycle bien connu de crises succédant à des restructurations. Quant au maraîchage, il a perdu sa prime à la précocité détenue désormais par les producteurs espagnols. A la fin des années 1980, la polyculture a vécu, laissant la place à l'arboriculture intensive et à la culture en serres. Dans les Bouches-du-Rhône, le système d'emploi agricole se recompose avec le recours massif aux travailleurs immigrés, dans le cadre des contrats contrôlés par l'Office des migrations internationales, qui donne l'autorisation d'embaucher à l'étranger un ouvrier saisonnier. Ces contrats dits « contrats OMI », qui ne concernent que le Maroc, la Tunisie, la Pologne (9), donnent lieu à toute sorte de trafics (*lire « Discriminations légales »*).

Rapidement, les Marocains fournissent les gros bataillons des saisonniers. Habités à de dures conditions de vie, ils vont désormais disparaître, engloutis dans ce triangle des Bermudes social qui va de Berre à Châteaurenard et Saint-Martin-de-Crau, devenus fantômes dans cette plaine où les chemins qui se croisent ne portent même pas de pancarte... Comme l'écrit Jean-Pierre Berlan, chercheur à l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) : « *L'ouvrier agricole, quand il n'a pas de bonnes raisons de passer inaperçu parce qu'il est clandestin, est un homme discret, caché au milieu des vergers, enfermé dans les serres, dissimulé par les haies brise-vent, le dos à peine visible au milieu des vignes* (10). »

Cette invisibilité, Fatima l'a connue dix ans durant. L'enfermement dans le silence aussi. « *Mon premier contrat date de 1990, se souvient-elle, et jusqu'en 2000, j'ai travaillé huit mois chez un gros producteur de pêches. Mon père y travaillait depuis longtemps, et mon frère également. J'ai été embauchée, sans savoir le travail que j'allais faire, par un intermédiaire, au Maroc, qu'il a fallu payer.* » Quasi recluse au mas, Fatima n'a pas le droit de parler aux voisins. « *On me répétait : si tu dis quelque chose, vous restez tous au Maroc.* » Quand elle décide de se marier les patrons renâclent - elle sera moins disponible -, avant d'accepter, mais à condition qu'elle n'ait pas d'enfant...

Jusqu'à l'accident du travail

Les années passent et à chaque renouvellement de contrat Fatima et son mari doivent payer 5 000 francs (762 euros). Les heures de travail s'enchaînent sur ce mas où les Marocains n'ont pas droit à la pause... jusqu'à l'accident du travail. Devant le refus du patron de la déclarer, Fatima s'aperçoit de la fraude : les « contrats OMI » ne concernent que les emplois agricoles, alors qu'elle est employée de maison depuis dix ans. Travaillant de 6 heures du matin à minuit, elle est même « prêtée » dans la famille ou le voisinage. Cette fois-ci, c'en est trop : soutenue par le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) et par la CGT, Fatima porte plainte aux prud'hommes et perd dans la foulée travail, logement, ressources, alors que son mari est à son tour victime d'un accident du travail ! Elle vit suspendue au renouvellement d'une autorisation provisoire de séjour qui, jusqu'à récemment, ne l'autorisait pas à travailler...

La nuit est tombée. Haies de cyprès qui s'alignent, villages déserts, et la lumière blanche d'un néon dans cette salle où attendent quatre ouvriers marocains. Une question, une seule, dans leur bouche : pourquoi, eux qui disposent de contrats saisonniers depuis si longtemps, n'ont-ils pas droit à une carte de séjour ? Puis ils témoignent du patron qui ponctionne les salaires, du travail par 50 degrés sous des serres où flottent les pesticides pulvérisés sans protection... « *Dans ma chambre, explique l'un d'eux, l'évacuation des toilettes et des douches traverse comme un ruisseau. Si j'avais la carte de séjour, je ne resterais pas un jour de plus. Ici, il faut travailler et obéir.* »

Tous les agriculteurs ne pressurent pas ainsi leurs salariés et certains mettent un point d'honneur à les traiter dignement et à les loger correctement. Mais violence et discrimination sont bien la règle sur de trop nombreux domaines, encourageant tous les débordements dans l'espace public : Dabisse et son crime raciste, Oraison et la région d'Aix avec ces Maghrébins retrouvés morts le long des routes ; Châteaurenard et ses environs où des jeunes, bien alcoolisés, se livraient à des ratonnades, appelées le « jeu de la portière »...

Violence d'un côté, peur de l'autre : tout est en place pour que perdure un système de production agricole intensif. « *Dans ce schéma, le racisme joue un rôle absolument structurant*, explique Jean-Pierre Berlan. *Il est nécessaire de scinder le marché du travail par des méthodes diverses, dont le racisme (11).* » Ainsi coexistent détenteurs d'une carte de séjour, « contrats OMI » et clandestins. Statuts différents, mais même peur pour tous : être licencié, voir son contrat non renouvelé ou être expulsé...

Depuis quelque mois cependant, ces forçats invisibles commencent à sortir de l'ombre. Soutenus dans les Bouches-du-Rhône par un « collectif pour la défense des travailleurs agricoles sous contrat OMI (12) », ils se sont résolus à dénoncer les pratiques illégales dont ils sont victimes. Des procédures devant les prud'hommes sont intervenues, visant des ruptures anticipées de contrats, des fausses déclarations ou le non-paiement des salaires dus. Plusieurs ouvriers de Saint-Martin-de-Crau viennent ainsi d'obtenir des dommages et intérêts. Des plaintes ont également été déposées devant le procureur de la République.

Une parole fragile, menacée, se fraie difficilement son chemin, charriant des décennies d'humiliation, de peurs et d'injustices.

PATRICK HERMAN.

Voir aussi :

- ▶ [L'Europe organise la clandestinité](#), par Nicholas Bell
- ▶ [Discriminations légales](#), par Patrick Herman

Traductions de cet article >>

